

Examens DELF/DALF

Règlement

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

a) Inscriptions

Pour valider leur inscription à un ou plusieurs examens, les candidats doivent remplir un formulaire et régler les frais de leur inscription par paiement en ligne, à l'adresse suivante : <https://cilec.extranet-aec.com/extranet/> avant la date limite fixée par le CILEC.

Les candidats ayant déjà passé un examen DELF/DALF doivent obligatoirement fournir leur numéro de candidat.

Il n'est pas possible de repasser les épreuves d'un diplôme déjà obtenu en vue d'améliorer leurs notes, sans avoir auparavant renoncé par écrit au bénéfice du diplôme déjà obtenu.

Des conditions particulières d'examens sont accordées aux candidats présentant un handicap. Dans ce cas, ils doivent présenter un certificat médical.

b) Conditions d'annulation et de remboursement

Les candidats qui ne peuvent se présenter à l'examen et qui souhaitent un remboursement de leurs frais d'inscription devront adresser un courrier à la Présidence de l'Université, accompagné d'un justificatif, pour en faire la demande.

2. PASSATION DES EXAMENS

a) Convocations, dates et horaires des épreuves

Les candidats reçoivent leur convocation par mail, le cas échéant par courrier postal, indiquant les dates et heures des épreuves environ 10 jours avant le premier jour des examens. Toute erreur sur les données personnelles devra être signalée au CILEC dès la réception de la convocation. En cas de non-réception de leur convocation, il revient aux candidats de contacter le CILEC.

Les candidats sont convoqués sur 1 ou 2 jours en fonction des sessions. Il n'est en aucun cas possible de choisir les dates des épreuves.

b) Contrôle d'identité, absences et retards

Les candidats doivent se munir d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et de leur convocation lors des épreuves écrites et orales.

Les candidats doivent se présenter 20 minutes avant le début des épreuves. En cas de retard, d'absence à l'examen ou de participation partielle, l'examen est alors considéré comme échoué.

c) Déroulement des épreuves

Lors des épreuves collectives, les candidats sont autorisés à avoir avec eux le matériel suivant :

- Stylos bleus ou noirs
- Effaceur / blanc correcteur
- Crayon de papier

L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé pour l'épreuve de production orale du DALF C1 et pour l'ensemble des épreuves du DALF C2.

Toute communication entre les candidats pendant les examens est strictement interdite et entraîne automatiquement la perte des droits d'examens. En cas de triche ou fraude, le CILEC rédigera un procès-verbal transmis à l'institution proposant cet examen (CIEP, Ministère de l'éducation nationale), pouvant interdire l'accès des examens en France pour une durée de 5 ans.

3. RESULTATS

A l'issue des épreuves, les candidats recevront un lien internet pour remplir un formulaire indiquant l'adresse postale à laquelle ils souhaitent recevoir leurs attestations de réussite et diplômes.

Le CILEC informe par mail et sur le site internet <https://cilec.univ-st-etienne.fr/fr/> de la date à laquelle les attestations seront disponibles. Les candidats peuvent venir retirer leurs attestations de réussite pendant 15 jours à compter de cette date. Au-delà de ce délai les attestations de réussite seront envoyées par courrier postale à l'adresse indiquée.

Les diplômes sont disponibles dans un délai de deux mois environ après la fin des examens. Les candidats recevront leur diplôme à leur adresse postale.

En cas de perte du courrier par la poste, le CILEC ne peut en aucun cas être tenu pour responsable.

Toute réédition de diplôme ou d'attestation génère des frais supplémentaires à régler au centre d'examens (15 €).